

COMPTE RENDU DU 16 NOVEMBRE 2017 DEBUT DE SEANCE A 15h00

Etaients présents

- Direction : Mme KNOCKAERT, Mme DRIES, Melle BARILLET, Melle FERREIRA et Dr MEPUIS.
- Représentants du personnel: Mme DUPUIS Catherine.
- Représentants des familles : Mr FEUGUEUR Hervé, Mme VOILLOT Claude, Mme DELAFOY Annick.
- Représentants des résidents : Mme PLUVIER Mauricette.

Absences excusées : Mr LEGER Claude, Mme RAYON Carole.

ORDRE DU JOUR

Madame Knockaert, gérante de l'établissement souhaite la bienvenue à l'assistance, ouvre la séance et entame l'ordre du jour suivant :

✓ **La fiche des évènements indésirables**

Un formulaire de remontée des informations est mis à disposition des résidents, des familles et du personnel au niveau de l'accueil. Ce formulaire permet d'émettre des remarques écrites. Cette formule garantit une réponse fournie par une personne habilitée et une traçabilité des observations.

✓ **Les travaux de réfection de la cuisine**

Une expertise du sol de la cuisine a été effectuée en raison d'une fuite d'eau dans le sous-sol. Suite à cette expertise de gros travaux ont été réalisés nécessitant la fermeture de la cuisine pendant dix jours (les semaines 46 à 48)

Les repas ont été livrés par un prestataire extérieur.

Pendant cette période le temps de travail des employés de restauration a été reconsidéré. La durée de condamnation de la cuisine a été mise à profit pour un nettoyage complet des locaux et du gros équipement.

La peinture ainsi que l'éclairage des locaux ont été rénovés.

Durant toute cette période, l'encadrement s'est montré particulièrement vigilant à la satisfaction des résidents notamment en matière de restauration.

✓ **Le personnel absent pour cause de congé de maternité**

9 employées de soins sur un effectif total de 27 étaient concernées. Cette situation n'a pas manqué d'occasionner des difficultés de remplacement des absentes par un personnel diplômé et compétent en contrat à durée déterminée. Il est à noter que le personnel absent a présenté des justificatifs médicaux et a entamé ses congés bien avant la date légale de départ en congé de maternité.

✓ **Bilan la journée « portes ouvertes »**

Cette année, l'établissement a enregistré un nombre de visites important dès 11 heures.

Cet afflux qui a commencé plus tôt que prévu a occasionné quelques gênes a la responsable de l'hébergement qui ne pouvait pas être présente en même temps à l'accueil des visiteurs et à la préparation du déroulement habituel de la journée de travail.

Les animations programmées entre 14 h. et 17 h. ont été prolongées jusqu'à 17 h.30. Le repas du soir des résidents a été servi au salon 1^{er} étage pour permettre ainsi de libérer le rez-de-chaussée, lieu de déroulement des activités.

L'exposante des fruits et légumes a exprimé sa satisfaction en termes d'ambiance et de fréquentation. Les produits exposés sont servis dans le repas des résidents.

Les objets réalisés par les résidents ont trouvé preneurs avec le même succès que l'année précédente. Des stands ont même été installés à l'extérieur à l'initiative de quelques familles.

✓ **La télémédecine**

Notre EHPAD a retenu le projet de recourir à la Télémédecine.

Nous avons opté, dans un premier temps, pour une solution fixe en nous dotant d'un ordinateur, d'une caméra et d'une table de consultation. La solution d'un chariot adapté sera envisagée ultérieurement.

A l'aide de ce dispositif, une consultation peut être effectuée à distance au profit de résidents de notre établissement demandeur par le centre expert, qui donnera un avis sur le traitement à prodiguer.

L'infirmière peut également être guidée et conseillée à distance par un professionnel expert, médecin ou infirmière, lors de la réalisation des soins.

Ainsi, dans un nombre de cas non négligeable, le patient n'a plus besoin d'être déplacé de l'EHPAD vers le centre expert pour bénéficier d'une consultation ou d'un soin spécialisé.

L'accès au soin et à l'expertise est ainsi facilité et les coûts de traitement et de transports sanitaires sensiblement diminués.

✓ **L'équipe mobile de soins palliatifs pour fin de vie**

Une convention a été signée avec l'équipe mobile de soins palliatifs du Loiret.

Cette équipe pluri-professionnelle spécialisée en soins palliatifs est composée le plus souvent de médecins, infirmier(es), psychologues et bénévoles.

À notre demande, elle peut se déplacer auprès des soignants, du patient et de son entourage. Elle a un rôle de conseil et d'expertise en soins palliatifs auprès des autres professionnels. Elle ne dispense pas directement des soins, mais elle participe à l'amélioration de la prise en charge dans les services où elle intervient.

L'équipe mobile de soins palliatifs peut, en outre, assurer des formations pour les professionnels des services et établissements dans lesquels elle intervient.

✓ **Dotation en matériel de dépendance : Chariot snoezelen, borne mélo, matériel d'éveil**

Ces outils intégreront le PAT (Pôle d'Activités Thérapeutiques) et permettront d'agir de manière proactive sur les troubles du comportement (anxiété, agressivité, déambulation...), les troubles de la communication (favorise le langage et l'interaction) et la réduction des médicaments.

Le Snoezelen favorise le plaisir de la détente dans une atmosphère propice et un climat affectif harmonieux. Initialement conçu dans le cadre du handicap et du polyhandicap, cette technique se développe peu à peu dans les milieux gérontologiques.

✓ **L'allée de promenade dans le parc**

Une partie de notre budget non reductible a été utilisée pour la réalisation du chemin de déambulation et d'une petite aire de repos en continuité du chemin arboré.

Il est en effet intéressant de créer, pour le résident, une aire de marche dans laquelle il peut se déplacer en toute sécurité et sans risque de chute

Ce chemin donne sur un petit jardin thérapeutique aménagé où sont cultivées différentes espèces de plantes (fruits, légumes) par les résidents. Des bancs y sont implantés pour se reposer et admirer le paysage. L'intérêt thérapeutique de cet endroit réside dans la stimulation des sens du résident.

✓ **Facteur de pénibilité**

Dans la continuité de la démarche de prise en compte et de prévention de la pénibilité, la Loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système des retraites a introduit le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité.

Ce compte permet au salarié d'acquérir des « points » compte tenu de son exposition à un ou plusieurs facteurs de pénibilité dans le cadre de son activité professionnelle, afin d'anticiper son départ à la retraite, de réduire son temps de travail, ou de bénéficier d'actions de formation.

L'exposition à un ou plusieurs facteurs de pénibilité est déterminée en fonction du franchissement de seuils d'exposition à un ou plusieurs risques professionnels, qu'il revient aux entreprises de mettre en application.

Une évaluation de l'exposition aux facteurs de pénibilité a été effectuée au Jardin d'Eléonore. Le risque lié au travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L.3122-29 à L.3122-31 a été retenu pour le personnel de nuit.

✓ **Formation du personnel**

Les formations réalisées en 2017 :

- Formation bio nettoyage et entretien des locaux dans les établissements de soins pour deux employées.
- Formation HACCP Hygiène en salle pour tout le personnel de cuisine (6 employés)
- Formation ASG (assistant de soins en gérontologie) au profit d'une aide médico-psychologique qui travaille au PAT.
- Formation « Humanitude » de 4 jours à l'attention de 6 aides-soignantes.
- Diplôme universitaire en neuro-gériatrie à l'attention du médecin coordonnateur.
- Formation EPRD et CPOM à l'attention de la direction.
- Formation incendie et mise en sécurité pour l'ensemble du personnel.

Le Conseil de La Vie Sociale vous remercie d'avoir accordé de l'attention au présent compte-rendu.